

CHARTRE DU PARTICIPANT

Cette chartre est destinée à tous ceux qui, sans forcément participer aux instances d'une structure organisatrice de manifestation historique, souhaitent, même occasionnellement, participer à celle-ci.

Participer à une fête ou à un spectacle historique vivant est une aventure exaltante qui demande un investissement personnel important. Le participant, élément de base vital de la manifestation, se doit de contribuer à sa réussite pour satisfaire le spectateur et lui offrir une prestation de qualité.

Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont données pour servir une mise en scène qui prend en compte le respect de l'histoire, celui des acteurs et du public, pour assurer la sécurité de chacun.

Cette chartre précise les règles élémentaires et les engagements de chacun lors des manifestations historiques organisées par la structure désignée ci-contre. Chacun est donc tenu de la respecter, mais aussi de la faire respecter.

L'ENGAGEMENT PERSONNEL DU PARTICIPANT

L'inscription à une manifestation historique, quel que soit le poste occupé implique :

- une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même,
- le respect des règles de la collectivité,
- un engagement à participer aux répétitions de façon régulière,
- un engagement à signaler ses éventuelles absences,
- une disponibilité lors de la manifestation elle-même,
- le respect des autres participants,
- le respect des règles de sécurité.

MISE EN SCENE

Les différents rôles sont distribués selon les compétences et les disponibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la manifestation.

Les consignes indiquées par la mise en scène doivent être respectées pour servir la qualité de la manifestation. Chacun doit disposer des moyens de progresser. Cela sera d'autant plus facile que seront respectées les consignes, écoutés les conseils.

SITE, COSTUMES & ACCESSOIRES

Le participant s'engage à respecter le site, le matériel, les costumes et les accessoires.

Les costumes, confectionnés le plus souvent par des bénévoles qui y consacrent beaucoup de temps et de talent, doivent bénéficier du plus grand soin. Chacun doit se sentir responsable de son costume. En cas de disparition d'un élément du costume, il convient d'en avertir, dès que possible, un(e) responsable des costumes. Le participant costumé s'engage à :

- gérer avec le plus grand soin le(les) costume(s) qui lui sont confié(s),
- ne rien modifier au costume ou à l'ensemble sans l'avis des couturières,
- prévenir des incidents éventuels,
- ne pas entreprendre de lavage, même partiel, sans l'avis des couturières,
- ne pas fumer en costume (ni en coulisse d'ailleurs),
- prendre soin des accessoires qui y sont rattachés,

ATTITUDE GENERALE

Dans le cadre d'une manifestation historique, les participants doivent impérativement se tenir hors de vue des spectateurs avant la manifestation elle-même (sauf disposition particulière). En conséquence, personne ne doit déambuler sur un espace scénique en dehors des personnes habilitées (technique, sécurité, promotion, etc. ...).

Dans le cas d'un spectacle, en coulisse, les conversations doivent être contrôlées (niveau de bruit) pendant toute la durée du spectacle.

Quelles que soient les conditions météorologiques, le participant se présente, au lieu habituel, à l'heure fixée. Dans tous les cas, une décision d'annulation ou de report, est du ressort de l'équipe d'organisation et non de l'initiative du participant.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles (bijoux, montres, argent, téléphones...).

L'usage et, bien entendu, la diffusion de drogues est formellement interdit. Dans le même ordre d'idée, l'abus d'alcool, avant, pendant et après la manifestation est fortement déconseillé. Le participant se doit d'adopter une attitude digne, sans reproche.

CAS DES PARTICIPANTS MINEURS

La fiche d'inscription comporte des paragraphes réservés aux participants mineurs qu'il est indispensable de compléter. Dans le cas contraire, le participant mineur ne doit pas être accepté pour participer à une manifestation historique.

REGLES DE SECURITE

Elles sont propres à chaque site, à chaque manifestation.

Les écrire, les identifier et les inscrire dans un règlement porté à la connaissance des participants ne dégage pas la responsabilité de l'organisateur, mais responsabilise les participants. Il s'agit ici d'identifier les dangers auxquels les participants peuvent être confrontés lors d'une manifestation historique (exemples : chemin dangereux, accès dans l'obscurité, accessoires lourds, règles de circulation, etc. ...).

Celui ou celle qui le désire peut prendre des responsabilités dans une structure organisatrice. Chacun peut se procurer l'organigramme de la structure auprès des responsables (composition du conseil d'administration, du bureau, conditions de participation aux commissions, liste des commissions, etc. ...).

Le fait d'avoir signé une fiche d'inscription implique la prise de connaissance de cette charte et le respect des règles qu'elle contient. La non application de ces règles peut entraîner la radiation.

L'Association s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de qualité.

Or, il n'y a pas de qualité sans sécurité.

Cette année encore, nous allons donc privilégier cette dernière.

La sécurité c'est, certes, une affaire individuelle puisqu'elle est destinée à protéger l'individu (dans sa personne et dans ses biens), mais elle n'a de sens que si elle prise en compte par l'ensemble de la communauté :

VOUS ETES TOUS CONCERNES.

La sécurité, ensuite, c'est **UNE AFFAIRE DE BON SENS**, et le bon sens c'est :
de prévenir plutôt que guérir
d'avoir un comportement adéquat si la prévention n'a pas suffi et que l'accident est là.

MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR :

Vous pouvez être soumis à **deux types d'écueils** :

1° vous-même

2° votre environnement

VOUS-MÊME :

- **Soyez en forme** : abstenez vous de venir si vous êtes malade ou épuisé.
- **Parents, surveiller vos enfants** : ils sont sous votre responsabilité.
- **Il y a du soleil : buvez et portez un couvre-chef** ; il fait froid : **couvrez vous** ; il pleut : **abritez vous** (de grâce, pas sous un arbre s'il tonne ou s'il vente).
- Ceci n'est qu'un spectacle ; ce n'est pas « pour de vrai » : selon les rôles, on ne blessera, tuera et violera point. Donc, **dans le feu de l'action on se calme et on reste lucide. On simule !!!**
- **Echauffez-vous** avant toute action physique
- Si vous êtes en retard pour venir à Coucy, ça ne fait rien, **n'allez pas vous tuez en voiture.**
- **Soyez aimable, conciliant et respectueux envers les autres, bénévoles ou spectateurs.**

VOTRE ENVIRONNEMENT

Le terrain :

- **Respectez le règlement du château** : sauf indication formelle de mise en scène, **il est interdit de monter sur les ruines** (bis repetita : parents, surveillez vos enfants) ;
- **Respectez et faites respecter le balisage et le barrièrage** ;
- **Prenez en compte la nature du terrain** : munissez vous de chaussures adéquates.

Le spectacle et ses infrastructures :

- **Ne fumez pas** dans les cabanes ou le vestiaire ;
- **Portez les protections indispensables** : gants pour les combattants, genouillères et coudières pour les échassiers ;
- **Combattants, manieurs de feu, acrobates, respecter les bonnes techniques** ;
- **Soyez toujours conscient de votre situation et de votre position** : **attention aux passages des chevaux**, ne soyez pas sur leur trajectoire ; **attention au matériel pyrotechnique** : ce n'est pas raisonnable d'être au dessus d'un feu de bungalow qui brûle à 600° ; **respecter (et faire respecter) les distances de sécurité quand vous combattez** : n'aller pas nous tuer un spectateur.
- Il y a des câbles électriques dans le château : **ne plantez rien dans le sol et n'ayez même pas l'idée de toucher à l'installation électrique.** De même, les cabanes et le vestiaire sont la création de Fred : **ne vous avisez pas de les bricoler ou les modifier.**